

AMBASSADE DE CÔTE D'IVOIRE

LAAN VAN MEERDERVOORT, 16

2517 AK - LA HAYE

ROYAUME DES PAYS-BAS



REPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE

UNION - DISCIPLINE - TRAVAIL

La Haye, le 21 novembre 2013

12^{ème} SESSION DE L'ASSEMBLEE DES ETATS PARTIES
AU STATUT DE ROME DE LA COUR PENALE INTERNATIONALE

20 AU 28 NOVEMBRE 2013

LA HAYE, PAYS-BAS

ALLOCUTION PRONONCEE PAR
MONSIEUR COULIBALY GNENEMA
GARDE DES SCEAUX, MINISTRE DE LA JUSTICE,
DES DROITS DE L'HOMME ET DES LIBERTES PUBLIQUES
DE LA REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE

Madame la Présidente,

Permettez-moi de vous exprimer ainsi qu'à votre bureau et à l'Assemblée des Etats Parties la joie de la Côte d'Ivoire de prendre part à cette 12^{ème} session en qualité de membre à part entière du Statut de Rome.

En effet, la Côte d'Ivoire a déposé ses instruments de ratification le 15 février de cette année, devenant ainsi le 122^{ème} Etat Partie au Statut. Je voudrais saisir cette occasion, qui est la première, pour remercier les Etats Parties pour le soutien qu'ils nous ont apporté tout au long de ce processus.

Madame la Présidente,

Cette session de l'Assemblée offre l'occasion aux Etats Parties de dresser un bilan des activités de la Cour Pénale Internationale depuis la dernière session. Un tel bilan doit prendre en compte les objectifs du Statut et les missions assignées à la CPI. A cet égard, il convient de rappeler que l'une des raisons principales qui ont conduit à l'adoption du Statut de Rome portant création de la Cour Pénale Internationale est la lutte contre l'impunité.

Il est donc incontestable que les objectifs du Statut de Rome sont nobles car ils visent, entre autres, à protéger les populations les plus faibles, les plus vulnérables, celles qui sont exposées aux pires atrocités. C'est d'ailleurs cette noblesse des objectifs qui a conduit un grand nombre de pays à ratifier le Statut, lui conférant ainsi un caractère universel. C'est aussi ce même sentiment, doublé d'une profonde conviction qu'aucune impunité pour les auteurs de crimes contre l'humanité ne doit être admise, qui a amené mon pays à ratifier ce Statut.

Dans le cadre de la mise en œuvre de celui-ci, la Côte d'Ivoire a participé à différentes réunions nationales, régionales et internationales se rapportant au droit pénal international et notamment au renforcement des capacités dans le domaine des crimes internationaux les plus graves. Mon pays continuera inlassablement à prendre sa part de responsabilité dans le combat pour la justice pour tous.

Madame la Présidente,

La délégation ivoirienne a pris note avec intérêt des rapports d'activités présentés par le Président de la CPI, le Procureur et le Conseil d'Administration du Fonds d'affectation spéciale au profit des victimes. Nous les félicitons pour

le travail accompli et les encourageons à poursuivre leurs efforts pour de meilleurs résultats.

Madame la Présidente,

Je voudrais, au nom de ma délégation, vous remercier d'avoir permis l'inscription à l'ordre du jour de cette session, d'une séance spéciale consacrée aux relations entre la Cour et l'Union Africaine. Il est bon à ce stade de saluer l'attitude responsable du Bureau de l'Assemblée de prendre en compte les préoccupations des Etats africains. En effet, bien souvent, les missions qu'accomplissent les Chefs d'Etat démocratiquement élus, contribuent à la consolidation de la paix et de la sécurité internationales. C'est pourquoi, si l'on ne peut exclure l'idée de poursuites contre eux, il y a lieu d'envisager la suspension de celles-ci, le temps de ces missions hautement importantes pour tous.

En tout état de cause, nous souhaitons que cette séance spéciale soit l'occasion d'échanges fructueux entre les participants.

Madame la Présidente,

Il est souhaitable que la plus grande attention soit accordée aux victimes. En effet, il faut faire en sorte que celles-ci ne soient pas reléguées au second plan mais qu'au contraire elles demeurent au cœur de nos préoccupations. En un mot, la priorité doit leur être accordée. C'est dans cette optique que la délégation ivoirienne renouvelle ses félicitations à la Cour et au Conseil d'Administration du Fonds d'affectation spéciale au profit des victimes pour l'important travail qu'ils font dans ce domaine. Aussi invitons-nous la Communauté Internationale et les Etats Parties à leur accorder les moyens adéquats pour leur permettre d'être plus efficaces dans l'accomplissement de leurs missions.

Madame la Présidente,

Je voudrais, pour terminer, dire que beaucoup d'efforts sont certes encore nécessaires pour atteindre les objectifs du Statut de Rome mais le benjamin des Etats Parties qu'est la Côte d'Ivoire reste convaincu qu'ensemble nous le pouvons, nous le devons.

Je vous remercie.